



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Miquelon le 10 janvier 2024

Suite à un problème de dysfonctionnement dans l'usine de traitement d'eau potable de Miquelon-Langlade, la qualité de l'eau du robinet distribuée par la commune de Miquelon-Langlade n'est pas conforme aux exigences réglementaires de l'eau potable en raison de sa forte teneur en fer, de sa forte turbidité et de sa couleur. Son utilisation peut présenter un risque pour la santé des consommateurs.

Les dernières analyses n'ont révélé, par contre, aucune contamination bactériologique.

Toutefois, la commune est dans l'obligation de mettre en œuvre des restrictions d'usage : l'arrêté municipal n° 01-24 en date du 04 janvier 2024 interdit d'utiliser l'eau du robinet pour la boisson, le lavage des dents, la toilette des nourrissons ainsi que la préparation des aliments, des boissons chaudes et des glaçons. Pour ces usages, il est recommandé d'utiliser de l'eau embouteillée. L'eau du robinet reste néanmoins utilisable pour les autres usages (toilette, douche, lessive, WC, lave-vaisselle).

Il est rappelé que les captages ou puits privés, et les sources naturelles ne sont pas contrôlés. La qualité de l'eau n'y est pas connue. De la même façon, les dispositifs individuels de traitement de l'eau à domicile (filtres, carafes filtrantes,...) ne peuvent pas garantir la qualité de l'eau produite.

La commune de Miquelon-Langlade prend toutes les mesures nécessaires pour qu'un retour à une situation normale ait lieu rapidement. Un technicien de métropole arrive ce jour sur Miquelon-Langlade pour aider la mairie à résoudre cette difficulté.

La commune vous tiendra régulièrement informé de l'évolution de la situation.

Contact presse
- Mairie de Miquelon-Langlade
- Préfecture